

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 14 novembre 2023

Convocation du 07/11/2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 16

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze du mois de novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

**Excusés:**

Mme SCHAEFER Virginia,  
Mme LE SAGE Gwenaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie,  
M. DUDÉ Guillaume représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme JAMET Amélie

DCM2023-11-121 **SIEML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « remplacement de la lanterne 11, rue Charles Bruas » :**

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

DEV041.23.132 : « suite dépannage, remplacement de la lanterne 11, rue Charles Bruas »

– Montant de l'opération : 1 225,41€ net de taxe

– Taux du fonds de concours : 75%

– Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 919,06€ net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

Cette dépense sera inscrite au compte 65568 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20231114-DCM2023\_11\_121-DE



Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,  
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Jamet', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Boucher', written over a horizontal line.

